

Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 10/12/2025 - 22240 - 2016 B 01751 - 822 767 364 - 3B3G

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2025

Formulaire obligatoire, article 55 A
du Code général des impôts

N°15949*07

Désignation de l'entreprise : Sarl 3B3G **DEPOT DU** 22240. Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 8 RUE PIERRE ET MARIE CURIE 35502 VITRE CEDEX Durée de l'exercice précédent* 2

Numéro SIRET : 82276736400011 **10 DEC. 2025** Néant ☐ *

TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISABLE	Frais d'établissement*	AB	AC	
	Frais de développement*	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	676
	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	225
Créances rattachées à des participations	BB	BC	51	
Autres titres immobilisés	BD	BE	99 879	
Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	100 831
STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	20 226
	Autres créances (3)	BZ	CA	48 305
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	500 000
	Disponibilités	CF	CG	581 172
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	771
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 150 474
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CVI		
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	1 251 306

Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 - N01-56

**CERTIFIÉ
CONFORME**

Désignation de l'entreprise		Sarl 3B3G		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	91 670	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	9 167	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	341	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	857 341	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	958 519	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	167 668	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	68 795	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	662	
	Dettes fiscales et sociales			DY	32 192	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	23 470	
Compte regul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	292 787		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 251 306		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	204 632	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NO1-SD

15

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2025

Désignation de l'entreprise : Sarl 3B3G						Néant ☐ *			
						Exercice N			
						France	Exportations et opérations intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC		
	Production vendue	biens *	FD		FE		FE		
		services *	FG	335 369	FI		FI	335 369	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	335 369	FK		FI	335 369	
	Production stockée *						FI		
	Production immobilisée *						FI		
	Subventions d'exploitation						FI		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FI		
	Autres Produits (I) (11)						FI	45	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FI	335 414
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FI	9 162	
	Variation de stocks (marchandises) *						FI		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FI		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FI		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FI	94 588	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FI	1 580	
	Salaires et traitements *						FI	90 520	
	Charges sociales (10)						FI	114 798	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)				GA	11 360	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	12	
Total des charges d'exploitation (4) (II)							GE	322 020	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	13 394	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	6 260	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)							GP	6 260
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	3 525	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)							GU	3 525
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	2 735	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	16 129	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n 2032-NOT-SD

1/3

Désignation de l'entreprise <u>Sarl 3B3G</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	6 751
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	992 553
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	999 304
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 784
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	89 029
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	25 850
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	118 663
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	880 641
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		IK	39 429
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IL	1 340 978
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IM	483 637
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		IN	857 341
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	IJ	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	IK	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	IX	
	(9) Dont transfert de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS A5 109 849)	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	110 570
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 721 Obligatoires A9 109 849 dont cotisations facultatives Madelin A7 721 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A3	
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	A4		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
AJUST AFFECT RESULTAT AFFECT RESULTAT SCI LE BRETAGN	3 784		
Cession (Mise au Rebut - HS) 2050000000-3-Zone MAYENNE	1 000		
Cession (Mise au Rebut - HS) 2050000000-6-Zone NANTES SUD A	4 000		
Cession 2182000000-21-C3 STE FQ- 770 -	3 982		
Cession 2182000000-20-FORD FOCUS ES-22	3 445		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

1/5

Désignation de l'entreprise		Sarl 3B3G		Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	5 000	KE	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Compagnies] I 9	KJ		KK	
		Sur sol d'autrui	[Dont Compagnies] M1	KM		KN	
		Installations gales, agencés*, aménagements des constructions	[Dont Compagnies] M2	KP		KQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Compagnies] M3	KS		KI	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	53 127	KW	
		Matériel de transport *		KY	75 064	KZ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	4 493	LC	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	
	Avances et acomptes			LK		LL	
	TOTAL III			LN	132 683	LO	
						LP	1 646
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	
Autres participations		8U	64 361	8V			
Autres titres immobilisés		IP	99 879	IR			
Prêts et autres immobilisations financières		IT		IU			
TOTAL IV		LQ	164 240	LR			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	301 923	OH		
					OJ	1 655	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Revalorisation globale* au début de l'exercice par mise en équivalence	
		par virements de poste à poste 1		par cession ou à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CO		DO	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV	5 000	IW	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		IY	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			II		MI		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IL		MM	53 127	MN	
		Matériel de transport		IV		MP	76 710	MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	3 161	MI	1 332
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	
	TOTAL III			IY		NG	132 998	NH	1 332
								NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		MI
Autres participations			IO		OX	64 094	OY	276	
Autres titres immobilisés			II		2B		2C	99 879	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		
TOTAL IV			I3		NI	64 094	NK	100 155	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OK	202 092	OL	101 487	
							OM		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NO1-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Sarl 3B3G						Néant ☒ *	
Exercice N clos le 28 02 2025							
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5		
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".							
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL.						
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....							
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>Sarl 3B3G</u>										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement			CY		LI		FI		EN						
Fonds commercial			RE		RI		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles			PF		PI		PG		PH						
TOTAL I			RK		RM		RN		RO						
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC						
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	30 022	QE	23 104	QF	53 127	QG						
	Matériel de transport		QH	43 113	QI	35 687	QJ	78 800	QK						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QI	3 373	QM	444	QN	3 161	QO	655					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL II			QU	76 509	QV	59 235	QW	135 088	QX	655					
TOTAL GENERAL (I + II)			ON	76 509	OP	59 235	OQ	135 088	OR	655					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales.agenc. am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales.agenc. et am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventile (NP - NQ - NR)		NW	Total général non ventile (NS - NT - NU)			NY	Total général non ventile (NW - NY)			NZ					
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9				Z8				
Primes de remboursement des obligations							SP				SR				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise			Sarl 3B3G		Néant ☒ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS - Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS - Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3I	IA		IB		IC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U	ID		IE		IF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	IG		IH		II
	Amortissements dérogatoires	3X	IM		IN		IO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	IP		IQ		IR
	TOTAL I	3Z	IS		IT		IU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4I	4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y
	TOTAL II	5Z	IV		TW		IX
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
- corporelles			6E	6F	6G	6H	
- Titres mis en équivalence			O2	O3	O4	O5	
- titres de participation			9U	9V	9W	9X	
- autres immobilisations financières (1) *			O6	O7	O8	O9	
Sur stocks et en cours		6N	6P	6R	6S		
Sur comptes clients		6I	6U	6V	6W		
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6Y	6Z	7A		
TOTAL III		7B	IV	TZ	UA		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF			
		- financières	UG	UH			
		- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.							IO

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : Sarl 3B3G				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	51	UM		UN	51			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UI		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	20 226		20 226					
	Créance représentative de titres relatives à des titres de garantie* (Prêt sur titre de garantie interne ou externe à l'entreprise)		ZO								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	102		102					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	11 927		11 927					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	36 276		36 276					
	Charges constatées d'avance		VS	771		771					
TOTAUX			VT	69 353	VU	69 302	VV	51			
REVENUS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VII	167 668		79 513		88 155			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	662		662						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	237		237						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	24 429		24 429						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	7 423		7 423						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	103		103						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	68 795		68 795						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	23 470		23 470						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		7Z									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	292 787	VZ	204 632		88 155			
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VI			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	90 676	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n. 2032-NO1-SD						

Désignation de l'entreprise : Sarl 3B3G		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		EI	☐	Néant	☐	*	Exercice N, clos le : 28 02 2025			
I. RÉINTÉGRATIONS									BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non déductibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	857 341		
	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)								WD			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)								WE			
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)								WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de lease d'option								RA			
	(Part des loyers dépenses de réintégration (art. 239 sexes D du CGI)								RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (ref. tableau 2058-B, cadre III)								WI			
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (ref. 2067-BIS)								XX			
	Amendes et pénalités								WJ			
	Charges financières (art. 39-1-3 et 212 bis du CGI)								XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									XY			
Impôt sur les sociétés (ref. page 9 de la notice n°2032-NOI-SD)									17	39 429		
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
Régimes particuliers impositions antérieures	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %										18	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										ZN	
											WN	
											WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									NR	2 548		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DON1 *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	103 109	
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3			
									WR	1 002 427		
II. DÉDUCTIONS									PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*									WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (ref. tableau 2058-B-SD, cadre III)									WI			
Régimes particuliers impositions antérieures	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)								WV		
		- imposées aux taux de 0 %								WH	827 709	
		- imposées aux taux de 19 %								WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs								NB		
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %								16			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales* { Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation								2A		XA	
	Produit net des actions et parts d'intérêts :											
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX			
Mesures d'incitation	Dédution au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *								ZY			
	Majoration d'amortissement*								XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France ruralités revitalisation - FRR (art. 44 quinquies A)	HI		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies A)	L2		J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5		XF	
		SEIC (art. 208C)	K3		Zone de reconstruction (art. 44 quinquies A)			Zone de reconstruction (art. 44 quinquies A)	PA			
		ZIP (art. 44 quinquies A)	OV		Bassin d'emploi (art. 44 quinquies A)	IF		Zone franche industrielle (art. 44 quinquies A)	XC			
		Bassin d'emploi (art. 44 quinquies A)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies A)	PC		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies A)	PB			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH				YG			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC							
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD							
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Créance décaisée par le report en arrière de déficit	ZI							
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL										
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL									TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		NI	174 718		NH	827 709		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			NJ			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									NL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XX	174 718		NO			

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 28/02/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

3B3G
Société à responsabilité limitée
au capital de 91 670 euros
Siège social : 8 rue Pierre et Marie Curie
35500 VITRE
822 767 364 RCS RENNES

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 MAI 2025**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 28 février 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 28 février 2025 s'élevant à 857 341 euros de la manière suivante :

○ Bénéfice de l'exercice	857 341 euros
A titre de dividendes aux associés	857 000 euros
Soit 93,49 euros par part	
Le solde	341 euros

En totalité au compte autres réserves.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 28 février 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 857 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 mai 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance